

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 8 septembre 2017

1<sup>ère</sup> Commission

N° CP 2017-8-1-1

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
APEI HIRSINGUE  
FINANCEMENT DE LA DERNIERE TRANCHE DU PROJET PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENT**

Résumé : Il vous est proposé d'octroyer une garantie d'emprunt à l'A.P.E.I. de Hirsingue relative au prêt d'un montant de 350 000 € souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel des Deux Vallées au taux fixe de 2,9 % pour le financement de la dernière tranche du projet pluriannuel d'investissement, puis renégocié à 1,4 %.

Au cours de sa séance du 1er septembre 2017 (CD-2017-4-12-3) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (A.P.E.I.) de Hirsingue, relative à une opération de réhabilitation de plusieurs locaux.

Cette opération s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement et concerne la réhabilitation et mise aux normes des différents établissements et services médico-sociaux gérés par l'Association :

- Foyer d'accueil pour handicapés travailleurs « Jean Cuny » à Hirsingue de 40 places agréées à Hirsingue (F.A.H.T.),
- Foyer studios « provisoire » pour handicapés travailleurs de 15 places agréées à Hirsingue (anciennement Foyer Annexe, jusqu'au 31 mai 2006 à Vieux-Ferrette),
- Service d'accueil de jour de 15 places agréées à Hirsingue (S.A.J.),
- Service d'accompagnement à la vie sociale (S.A.V.S.),

- Maison de Retraite Spécialisée pour personnes handicapées vieillissantes de 18 places agréées à Hirsingue (M.R.S.).

Le financement prévisionnel de l'opération pluriannuelle, initialement estimé à 2 652 837 €, a été revu à la hausse du fait de travaux supplémentaires à réaliser au regard des évolutions des normes. Il s'élève finalement à 3 232 042 €.

Dans le cadre du financement de cette opération, plusieurs emprunts ont déjà été réalisés, et pour lesquels le Département du Haut-Rhin avait accordé la garantie d'emprunt intégrale :

- Phase de démarrage des travaux d'humanisation : un emprunt de 420 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel, pour lequel le Département a accordé sa garantie le 11 mars 2011,
- Phase 1 : un emprunt de 370 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel, pour lequel le Département a accordé sa garantie le 7 septembre 2012,
- Phase 2 : un emprunt de 615 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel, pour lequel le Département a accordé sa garantie le 16 novembre 2012,
- Phase 3 : deux emprunts d'un montant total de 750 000 €, pour lequel le Département a accordé sa garantie le 22 avril 2016,
- La dernière phase a été financée par un emprunt de 350 000 € souscrit, puis renégocié auprès du Crédit Mutuel et pour lequel la garantie est demandée.

Les nouvelles caractéristiques de prêt du Crédit Mutuel des Deux Vallées de Hirsingue à garantir sont les suivantes :

Type :	Prêt professionnel
Montant :	350 000 €
Capital restant dû au 01/08/2017 :	257 902,65 €
Durée :	211 mois
Durée restante au 01/08/2017 :	168 mois
Périodicité :	mensuelle
Taux d'intérêt à compter du 01/08/2017:	Fixe à 1,40 %
Echéances :	Constantes

La décision d'accorder une garantie intégrale pour ce prêt ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'une association de droit local à but non lucratif, autorisée à gérer un établissement médico-social agréé de compétence départementale.

Par ailleurs, à titre de sûreté, l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre-garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt, et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Brigitte KLINKERT